

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00420

CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE - PROJET JAZZ DAY 2021

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 69 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 70

Membres titulaires présents :

Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, Gilles ARTIGUES, Mme M. Denis BARRIOL. Μ. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET. Mme BERROUKECHE, M. BONNEFOY, Nora Cyrille M. Bernard BONNET. M. Vincent BONY, Patrick BOUCHET. М. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, CORNUT, Jean-Noël M. Jordan DA SILVA. M. Jean-Luc M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, SARDAT, SEMACHE. Jean-Paul RIVAT, М. Jean-Marc Mme Nadia M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020 CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE - PROJET JAZZ DAY 2021

Dans le cadre du Pôle Métropolitain, une ambition commune a été définie pour porter des actions concrètes dans les domaines de l'économie, de la culture, des transports et de l'aménagement, ceci afin de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement de l'attractivité du territoire métropolitain.

A ce titre, il a été décidé de mettre en place des actions visant à contribuer à l'appropriation par les habitants de cette coopération métropolitaine à travers les projets dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs.

Le volet culturel vise aussi à développer les liens entre les habitants du Pôle Métropolitain, afin de se forger une identité métropolitaine, un sentiment d'appartenance à une communauté en s'appuyant sur les grands événements, tels que :

- les biennales d'art contemporain et de la danse, alternativement une année sur deux, pour Lyon Métropole;
- la biennale du cirque pour la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI);
- la biennale internationale du design pour Saint-Etienne Métropole ;
- le Jazz à Vienne pour Vienne Condrieu Agglo ;
- le festival des nouvelles voix pour la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle a lancé un appel à projet pour une résonance au Jazz Day UNESCO. Pour l'édition 2021, l'association Gaga Jazz propose le vendredi 30 avril, une déclinaison de concerts sur la Métropole.

Sur la ville de Saint-Etienne :

- interventions Jazz de Delphine Genin en début de matinée dans la crèche des Pillous à Solaure, puis au CHU Bellevue de Saint-Etienne (animation dans différents services de l'hôpital);
- Jam Station au Solar club Jazz de la Comète à 20h.

Sur des communes volontaires et signataires de la charte :

 interventions Jazz de Louis Mezzasoma dans deux ou trois lieux (crèches – EHPAD – services de soins…).

L'ensemble de ces manifestations sera ouvert au public et gratuit.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Gaga Jazz pour les projets d'interventions et de concerts pour le Jazz Day 2021.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention à hauteur de 2 000 €, à l'Association Gaga Jazz, pour les interventions du Jazz Day 2021 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention permettant le traitement satisfaisant de ce dossier;
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture de</u> l'exercice 2020/2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU